

Le projet éolien d'Ids-Saint-Roch & Touchay : les étapes administratives remplies avec succès !

Depuis juillet 2015, le projet éolien en développement sur notre commune a franchi de nombreuses étapes.

Toutes les autorisations administratives nécessaires au démarrage de la construction du parc éolien ont été obtenues. Les permis de construire et l'autorisation d'exploiter ont été délivrés par la Préfecture de région Centre suite à plus d'une année d'instruction, durée qui s'est ajoutée aux presque 5 ans d'approche et de formalisation du projet.

Pendant cette dernière période, le public a été amené à s'exprimer lors d'une enquête publique qui s'est déroulée durant tout le mois de septembre 2015. Plus de 1 000 contributions ont été enregistrées par le commissaire enquêteur mettant en évidence qu'une majorité des habitants de nos deux communes a bien été informée du projet en cours et était en capacité de se forger un avis sur ce dernier.

La participation s'est révélée à 70 % positive envers le projet pour les habitants d'Ids-Saint-Roch qui ont donné leur avis dans le cadre de l'enquête publique.

Les conclusions du commissaire enquêteur ont, elles aussi, été favorables au projet sous réserve de certaines prescriptions à respecter. Le nouveau préfet de région Centre a ensuite donné son accord en février 2016, pour l'exploitation de 6 éoliennes sur notre territoire.



Depuis, et comme c'est le cas dans la plupart des projets éoliens, les autorisations délivrées au pétitionnaire – la Société FERME EOLIENNE DE IDS SAS - ont été attaquées au Tribunal. Des opposants trouvent là un sujet de contestation et s'opposent au projet et au démarrage du chantier éolien.

D'une manière générale, ce type de recours concerne en effet plus de 30 % des permis de construire éolien délivrés d'après le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), voire « près d'un projet sur deux » entre 2011 et 2014 d'après l'association France Energie Eolienne (FEE).

Une forte proportion des autorisations sont ensuite confirmées par le juge.

Ces recours sont dommageables et contribuent à la longueur des procédures en France (7 ans en moyenne) avant d'aboutir à la construction d'un parc éolien.

Pourtant, les retombées positives seront très significatives. En effet, plusieurs entreprises locales seront sollicitées dans différents corps de métiers notamment pour :

- Les travaux de VRD (voirie et réseau divers). Le montant de ces travaux a été chiffré à environ 1 000 000 €, en fonction du type de machine retenu pour le site, pour permettre l'acheminement des 6 éoliennes sur le terrain.

- Le béton nécessaire aux fondations des éoliennes. Il sera fabriqué au plus près du chantier. Le dimensionnement des fondations est en cours ; le coût, uniquement pour le béton des 6 fondations prévues, variera entre 250 000 et 500 000€.

- Le réseau de câblage nécessaire entre les éoliennes. Ce réseau électrique fera également intervenir une société locale et, en fonction du fournisseur, le budget prévu pour la fourniture et la pose du câble est estimé entre 150 000 et 300 000€.

- L'hôtellerie et la restauration locale seront également fortement sollicitées afin de permettre l'accueil des 15 personnes présentes tous les jours pendant la phase de travaux concernant les infrastructures (fondations, câblage, VRD...), et des 30 personnes présentes quotidiennement pour la phase de montage des éoliennes.

De surcroît, la fiscalité au bénéfice du bloc communal ainsi que les indemnités en faveur des communes et des propriétaires/exploitants concernés, seront appréciables pour chacun de ces acteurs de proximité.

Ces retombées économiques seront les bienvenues d'autant qu'elles ne seront pas les seules suites positives de ce projet. Il ne faut pas perdre de vue le rôle rempli par l'énergie éolienne en matière de lutte contre les changements climatiques. Cette source d'énergie, faible émettrice de gaz à effet de serre, propre et renouvelable contribue au développement durable des ressources naturelles et poursuit un impératif d'intérêt général. La France s'est engagée dans le développement des énergies renouvelables et l'a encore réaffirmé récemment au travers de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité*.

C'est pourquoi nous souhaitons, en cohérence avec ces objectifs nationaux et avec la position également défendue dans le cadre de notre intercommunalité (lauréate des projets TEPCV du Cher = Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), voir les éoliennes tourner à Ids-Saint-Roch, le plus rapidement possible ! Les préparatifs concernant le chantier éolien sont en cours et ce dernier débutera dès qu'ils seront aboutis : l'objectif de la Société FERME EOLIENNE DE IDS SAS est de démarrer les travaux au plus tôt à partir de Septembre 2016.



*L'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables prévoit des objectifs pour l'éolien terrestre réhaussés à 15 000 MW au 31 décembre 2018 et une fourchette comprise entre 21 800 MW et 26 000 MW au 31 décembre 2023.